AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0855
FR0000127771-FS0447

9 mai 2018

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 mai 2018, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mai 2018, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir 68 356 454 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,80% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	18 483 848	1,42	18 483 848	1,30
Détention (par assimilation)	49 872 606	3,84	49 872 606	3,50
Total Société Générale	**68 356 454**	**5,26**	**68 356 454**	**4,80**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 3 mai 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 14 562 960 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 5 *calls option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 2 724 312 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 16,97 € et 24 € ;

- 6 *calls listés* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 222 400 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 21,50 € et 25 € ;

- 24 *puts option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 002 153 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 20,72 € ;

- *11 puts listés* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 375 400 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 22 € ; et

- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 9 238 695 actions VIVENDI, exerçable entre le 1er mai 2020 et le 1er juin 2022.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 300 044 709 actions représentant 1 424 652 538 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 3 mai 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 309 646 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 3 771 actions VIVENDI au titre de 2 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- une position vendeuse sur 4 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 2 952 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 13 mars 2019 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 26 € ;

- une position vendeuse sur 1 *put* option OTC à dénouement en espèces portant sur 12 339 actions VIVENDI, exerçable le 15 juin 2018 au prix unitaire par action de 23,46 € ;

- une position acheteuse sur 3 calls option OTC à dénouement en espèces portant sur 65 524 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 19,15 € et 22,40 € ; et

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme à dénouement en espèces portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, exerçable entre le 9 avril 2021 et le 5 avril 2024.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mai 2018, le seuil de 5% du capital de la société VIVENDI et détenir 60 533 851 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 4,66% du capital et 4,25% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	10 664 680	0,82	10 664 680	0,75
Détention (par assimilation)	49 869 171	3,84	49 869 171	3,50
Total Société Générale	**60 533 851**	**4,66**	**60 533 851**	**4,25**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 4 mai 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 14 553 612 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 5 *calls option OTC* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 2 724 312 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 16,97 € et 24 € ;

- 6 *calls listés* (position acheteuse) à dénouement physique portant sur 222 400 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 21,50 € et 25 € ;

- 24 *puts option OTC* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 002 153 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 20,72 € ;

- *11 puts listés* (position vendeuse) à dénouement physique portant sur 1 375 400 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 22 € ; et

- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 9 229 347 actions VIVENDI, exerçable entre le 1er mai 2020 et le 1er juin 2022.

Le déclarant a précisé détenir, au 4 mai 2018, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 35 315 559 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 4 195 actions VIVENDI au titre de 2 contrats *CFD* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- une position vendeuse sur 5 *put* warrant listés à dénouement en espèces portant sur 5 994 actions VIVENDI, exerçable entre le 15 juin 2018 et le 13 mars 2019 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 26 € ;

- une position vendeuse sur 1 *put* option OTC à dénouement en espèces portant sur 11 504 actions VIVENDI, exerçable le 15 juin 2018 au prix unitaire par action de 23,46 € ;

- une position acheteuse sur 3 calls option OTC à dénouement en espèces portant sur 68 806 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 juin 2018 et le 21 décembre 2018 à des prix unitaires par action compris entre 19,15 € et 22,40 € ; et

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme à dénouement en espèces portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, exerçable entre le 9 avril 2021 et le 5 avril 2024.
